



SOFIEEC MAROC
20 000 CASABLANCA

E-Mail : sofieec.maroc@gmail.com

Site Web : <https://so-f-i-e-consulting.webnode.fr>

GSM : + 212 (0)763639935 / 0761857712

Patente : 32278393

R.C. : 238967

C.N.S.S. : 8810451

IF : 40417240

I.C.E : 000204254000077



F.I.E Consulting F.I.E.E.C MAROC
FORMATIONS
INRS - CACES®



SOFIE Consulting

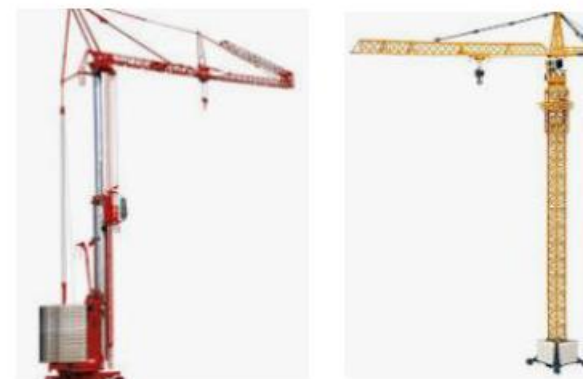
Tél France : 00 33 (0)605295769 / 00 33 (0)605343998

54350 Mont Saint Martin FRANCE

Site Web : so-f-i-e-consulting.webnode.fr

E-Mail : sofiec.fr@gmail.com (France)

Déclaration d'activité enregistrée sous le
numéro 44540391354 auprès du préfet de la
région Grand Est



NOS
REFERENCES
CLIENTS
EUROPE ET
INTERNATIONAL



CODE DU TRAVAIL FRANCE MAROC

Chapitre Ier : Obligation générale d'information et de formation. (Articles L4141-1 à L4141-5)

› Article L4141-1

Modifié par LOI n°2013-316 du 16 avril 2013 - art. 9

L'employeur organise et dispense une information des travailleurs sur les risques pour la santé et la sécurité et les mesures prises pour y remédier.

Il organise et dispense également une information des travailleurs sur les risques que peuvent faire peser sur la santé publique ou l'environnement les produits ou procédés de fabrication utilisés ou mis en œuvre par l'établissement ainsi que sur les mesures prises pour y remédier.

Versions ▾

Liens relatifs ▾

› Article L4141-2

L'employeur organise une formation pratique et appropriée à la sécurité au bénéfice :

1° Des travailleurs qu'il embauche ;

2° Des travailleurs qui changent de poste de travail ou de technique ;

3° Des salariés temporaires, à l'exception de ceux auxquels il est fait appel en vue de l'exécution de travaux urgents nécessités par des mesures de sécurité et déjà dotés de la qualification nécessaire à cette intervention ;

4° A la demande du médecin du travail, des travailleurs qui reprennent leur activité après un arrêt de travail d'une durée d'au moins vingt et un jours.

Cette formation est répétée périodiquement dans des conditions déterminées par voie réglementaire ou par convention ou accord collectif de travail.

Bulletin officiel n°6214 du 15 safar 1435 (19-12-2013).

Décret n° 2-12-236 du 21 moharrem 1435 (25 novembre 2013) fixant les conditions d'utilisation d'appareils ou de machines susceptibles de porter atteinte

à la santé des salariés ou de compromettre leur sécurité.

LE CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 65-99 relative au code du travail promulguée par le dahir n°1-03-194 du 14 rejev 1424 (11 septembre 2003), notamment son article 287;

Après délibération en conseil du gouvernement réuni le 18 hija 1434 (24 octobre 2013),

DECRETE:

Article 49

L'employeur doit assurer la formation au profit des salariés chargés de l'utilisation ou de la maintenance des appareils ou des machines. Cette formation doit être renouvelée et complétée aussi souvent que nécessaire pour accompagner l'évolution de ces appareils ou machines.

Article 50

Indépendamment de la formation prévue à l'article 49 ci-dessus, les salariés affectés à la maintenance et à la modification des appareils ou des machines reçoivent une formation spécifique relative aux prescriptions à respecter, aux conditions d'exécution des travaux et aux matériels et outillages à utiliser.

Cette formation doit être renouvelée et complétée aussi souvent que nécessaire pour accompagner l'évolution de ces appareils ou machines et des techniques correspondantes.

Fait à Rabat, le 21 moharrem 1435(25 novembre 2013).

abdel-ilah benkiran.

Pour contresigner:

*Le ministre de l'emploi et des affaires sociales,
abdeslam seddiki.*

**DIFFERENCES
ENTRE
ATTESTATION DE FORMATION PROFESSIONNELLE
ATTESTATION DE FORMATION
SELON LA RECOMMANDATION R4XX ET SUIVANT LE
REFERENTIEL C.A.C.E.S. FRANCAIS
CERTIFICAT ORIGINAL C.A.C.E.S FRANCAIS**



ATTESTATION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

MINISTERE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

FRANCE - BELGIQUE

FORMATION

République française
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

**CERTIFICAT de
FORMATION PROFESSIONNELLE**

n° 08/8197

Le Ministre certifie que,

M. WILLAIME Laurent
né(e) le 16.08.62 à STRASBOURG 67 a subi avec succès le 13 DECEMBRE 1991
au Centre de FPA de RETHEL ACT ROMANCE 08300 les épreuves de validation de compétences professionnelles
conduisant au titre de CFP de CONDUCTEURS REUTERIS option GRANDS MOYENS MARCHANDISES SUR TOUT VEHICULE
* La formation s'est déroulée au (x) centre (x) de FPA de RETHEL ACT ROMANCE 08300

* Ce titre professionnel est homologué au niveau V groupe INSEE 24
Arrêté du 13 JUIL 1990

* Ce titre professionnel sera proposé à l'homologation des titres et diplômes de l'enseignement technologique
au niveau groupe INSEE

Etabli à CHARLEVILLE-MEUNIER le 13 DECEMBRE 1991
Ce diplôme permet la délivrance du permis de conduire de la catégorie B

Le Ministre
Par le Ministre, le Préfet
Commissaire de la République

* L'organisme où s'est déroulée la formation
* Compléter l'une ou l'autre des rubriques conformément
à la situation du titre en regard de l'homologation.

FOREM Formation
DIRECTION REGIONALE DE CHARLEROI
Formateur validation des compétences

Nous certifions que WILLAIME Laurent
né(e) le 16/08/1962
a acquis les compétences suivantes :

Conduite, maniement et maîtrise totale des engins:
Pelle hydraulique à pneus ou à chenilles
Chargeur frontal à pneus, chargeur télescopique
Dumper, poussoir, mini pelle et mini chargeur
Elévateur à colonne

Initiation au : maniement d'un engin de type niveleuse

Relatives à la formation de : **Conducteur d'engins**
Fait à Châtelineau le 21/10/2005

Le titulaire CSA L'instructeur [Signature] Le Responsable de centre [Signature] Le Directeur régional [Signature]
H. PEBECK

D-PAR-08 - REV 4

ATTESTATION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

MINISTERE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

FRANCE - BELGIQUE

FORMATION

République française
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

**CERTIFICAT de
FORMATION PROFESSIONNELLE**
n° 08/8197

Le Ministre certifie que,
M. MINAVALLE WILLAIME Laurent,
né(e) le 16.08.62 à STRASBOURG 67 a subi avec succès le 13 DECEMBRE 1991
au Centre de FPA de RETHEL ACY ROMANCE 08300 les épreuves de validation de compétences professionnelles
conduisant au titre de CFP de CONDUCTEURS ROUTIERS option GRANDS ROUTIERS MARCHANDISES SUR TOUTS VEHICULES
* La formation s'est déroulée au (x) centre (s) de FPA de RETHEL ACY ROMANCE 08300
* Ce titre professionnel est homologué au niveau V groupe INSEE 24
Arrêté du 13 JUIN 1990
* Ce titre professionnel sera proposé à l'homologation des titres et diplômes de l'enseignement technologique
au niveau groupe INSEE
Etabli à CHARLEVILLE MEZIERES le 13 DECEMBRE 1991
Ce diplôme permet la délivrance du permis de conduire de la catégorie BC
Le Ministre
Pour le Ministre, le Préfet
Commissaire de la République
* L'organisme où s'est déroulée la formation
* Compléter l'une ou l'autre des rubriques conformément
à la situation de titre en regard de l'homologation

FOREM
formation

FOREM Formation
DIRECTION REGIONALE DE CHARLEROI
Formateurs validation de compétences

Nous certifions que WILLAIME Laurent
né(e) le 16/08/1962
a acquis les compétences suivantes :

Maîtrise de la conduite des :
Grues à tour + maintenance + sécurité
Grues à montage rapide + montage + maintenance + sécurité
En radio commande et en cabine

Relatives à la formation de : Grutier
Fait à Châtelineau le 21/10/2005

Le titulaire L'instructeur Le Responsable de centre Le Directeur régional
D-PAR-08 - REV 4

CACES® R482
ORIGINAL FRANCAIS

Numéros
enregistrements

MR WILLAIME LAURENT

ACES® numéro(s) :

A	R482200004.A
B1	R482200004.B1
B2	X
B3	X
C1	R482200004.C1
C2	R482200004.C2
C3	X
D	R482200004.D
E	R482200004.E
F	R482200004.F
G	R482200004.G

livré par:

EFF FORMATION

FRANCOIS SOMMER 08210 MOUZON

Inscrit dans la base INRS sous le N° : ICS [REDACTED] 5

pour vérifier la validité de ce(s) CACES® (employeurs) ou pour
obtenir l'attestation correspondante (titulaire) consulter la
base de données CACES® sur le site : <http://www.ameli.fr>

Document recto/verso. Toute copie doit comporter les deux faces

EFF FORMATION

Tel: 03 [REDACTED] 24

co [REDACTED] .fr

Testeur CACES



CACES®

CACES
ORIGINAL



Le Nom CACES® est protégé par
un dépôt de marque à L'INPI
03.3237295

L'Assurance
matériel
PROFESIONNELS

Numéros
enregistrements
de la marque

CACES R4XX ORIGINAL FRANCAIS

MR WILLAIME LAURENT
ACES® numéros(s) :

A	R482200004.A
B1	R482200004.B1
B2	X
B3	X
C1	R482200004.C1
C2	R482200004.C2
C3	X
D	R482200004.D
E	R482200004.E
F	R482200004.F
G	R482200004.G

Document recto-verso. Toute copie doit comporter les deux faces.

EFF FORMATION
Tel: 03.24.56.38.23 Fax: 03.24.56.38.24
contact@effformation.fr / www.effformation.fr

Testeur CACES
E.F.F.
Formation

03. [REDACTED]
CACES®

livré par:
EFF FORMATION
M. FRANÇOIS SOMMER 08210 MOUZON
Inscrit dans la base INRS sous le N° : ICS CAC 0116

Je vérifie la validité de ce(s) CACES® (employeurs) ou pour
desider l'attribution correspondante (titulaire) consulter le
site de données CACES® sur le site : <http://www.ameli.fr>

Le Nom CACES® est protégé par
un dépôt de marque à L'INPI
03.2187395

**L'Assurance
Maladie**
REVENUE PERCEVABLE

Le Certificat d'Aptitude de Conduite en Sécurité (C.A.C.E.S) est un exemple de formation parmi d'autres pour valider les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique d'un conducteur pour la conduite en sécurité d'une catégorie spécifique d'engins.

Recommandation de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, le C.A.C.E.S n'est pas OBLIGATOIRE. Son non-utilisation n'expose pas le chef d'entreprise à une sanction directe. Ce dernier peut d'ailleurs assurer la formation à la conduite en sécurité des engins visés par le C.A.C.E.S. en faisant passer au conducteur une autre formation que celui-ci. Seule l'Inspection du travail peut estimer qu'une formation à la conduite en sécurité ne respecte pas les dispositions prévues par le Code du travail.

CACES® R.482 - Engins de chantier

Cat	TYPE	N° du CACES®	Nom - Prénom du testeur épreuves pratiques	Obtention Échéance
A	Engins compacts	R482200004.A	BELOJOUDI CEDRIC	13/01/2020 12/01/2030
B1	Déplacement séquentiel Pelles...	R482200004.B1	BELOJOUDI CEDRIC	12/01/2020 12/01/2030
B2	Déplacement séquentiel Foreuses...	X	X	X
B3	Déplacement séquentiel Pel-roule...	X	X	X
C1	Déplacement alternatif Chargeuses...	R482200004.C1	BELOJOUDI CEDRIC	13/01/2020 12/01/2030
C2	Déplacement alternatif Buteurs...	R482200004.C2	BELOJOUDI CEDRIC	13/01/2020 12/01/2030
C3	Déplacement alternatif Niveleuses...	X	X	X
D	Engins de compostage	R482200004.D	ZARLENGA BRUNO	12/01/2020 12/01/2030
E	Engins de transport	R482200004.E	BELOJOUDI CEDRIC	13/01/2020 12/01/2030
F	Chariots de manutention	R482200004.F	BELOJOUDI CEDRIC	13/01/2020 12/01/2030
G	Utilisation hors production	R482200004.G	BELOJOUDI CEDRIC	13/01/2020 12/01/2030

Options RESEAUX

Reçu de la QCM - PFR "opérateur" : 13

Titulaire (en toutes lettres) :
MR WILLAIME LAURENT

Date de naissance :
16/03/1962

Signataire (en toutes lettres) :
Françoise FASSI
Directrice

EFF FORMATION
FORMATION CACES®
03.24.56.38.23

Titulaire :
MR WILLAIME LAURENT
ACES® numéros(s) :

1A	R489200007.1A
1B	R489200007.1B
2A	R489200007.2A
2B	R489200007.2B
3	R489200007.3
4	R489200007.4
5	R489200007.5
6	R489200007.6
7	R489200007.7

EFF FORMATION
Tel: 03.24.56.38.23 Fax: 03.24.56.38.24
contact@effformation.fr / www.effformation.fr

Testeur CACES
E.F.F.
Formation

CACES®

Je vérifie la validité de ce(s) CACES® (employeurs) ou pour
desider l'attribution correspondante (titulaire) consulter le
site de données CACES® sur le site : <http://www.ameli.fr>

Le Nom CACES® est protégé par
un dépôt de marque à L'INPI
03.2187395

**L'Assurance
Maladie**
REVENUE PERCEVABLE

MR WILLAIME LAURENT
ACES® numéros(s) :

1A	R489200007.1A
1B	R489200007.1B
2A	R489200007.2A
2B	R489200007.2B
3	R489200007.3
4	R489200007.4
5	R489200007.5
6	R489200007.6
7	R489200007.7

EFF FORMATION
Tel: 03.24.56.38.23 Fax: 03.24.56.38.24
contact@effformation.fr / www.effformation.fr

Testeur CACES
E.F.F.
Formation

CACES®

Je vérifie la validité de ce(s) CACES® (employeurs) ou pour
desider l'attribution correspondante (titulaire) consulter le
site de données CACES® sur le site : <http://www.ameli.fr>

Le Nom CACES® est protégé par
un dépôt de marque à L'INPI
03.2187395

**L'Assurance
Maladie**
REVENUE PERCEVABLE

CACES® R377m
Grues à tour

Cat	Obtenu le	N° du CACES®	Testeur pratique	Expire le
1A	11/05/19	R489200007.1A	FRANÇOIS FASSI	11/05/20
1B	11/05/19	R489200007.1B	FRANÇOIS FASSI	11/05/20

Titulaire :
WILLAIME LAURENT

Date de naissance :
16/03/1962

Signataire :
Françoise FASSI
Directrice

EFF FORMATION
FORMATION CACES®
03.24.56.38.23

Document recto-verso. Toute copie doit comporter les deux faces.

En revanche, conformément aux articles du Code du travail français (Art.4323-55, 56,57 et 58),
l'autorisation de conduite est un titre obligatoire pour conduire certains équipements. Elle est établie et délivrée au conducteur par le Chef d'établissement, sur la base d'une évaluation théorique et pratique prouvant que le conducteur dispose de l'aptitude et de **la capacité à conduire en sécurité** l'équipement pour lequel l'autorisation est envisagée.

Cet examen d'aptitude est réalisé par le médecin du travail (visite médicale).

- Le conducteur de l'engin doit également avoir une connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le site où il évolue avec son engin.
- Délivrer une autorisation de conduite **sans preuve d'attestation de formation théorique et pratique** suivant **le référentiel français** est mettre en jeu la responsabilité civile de l'employeur, même en l'absence de tout accident du travail.



ATTESTATION DE FORMATION

Nous, soussignés, certifions que Monsieur :

A participé, du 12/11/2025 au 13/11/2025, à la session de formation :

CONDUITE DE PELLE RAIL-ROUTE

Selon la Recommandation R482 Catégorie B3 et suivant le Référentiel C.A.C.E.S. français.

et qu'il a satisfait aux examens de fin de formation.

La présente attestation, lui a été délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

* Une remise à niveau est préconisée tous les 10 ans.

Fait à Mont Saint Martin, le 13 novembre 2025

Responsable du site Signature du Titulaire

Laurent Wisniewski
Sofie Consulting
formations à la conduite des engins de chantier
de manutention et des engins C.A.C.E.S.
3 rue de la Liberté
54300 LORRAINE
Mail : sofie.hugonnet@sofie-consulting.fr - Tel : (03) 33 39 38 98
https://www.sofie-consulting.fr



ATTESTATION DE FORMATION

Nous, soussignés, certifions que Monsieur :

CIN :

A participé, du 27 septembre 2021 au 24 décembre 2021, à la session de formation :

FORMATION DE FORMATEUR EN CONDUITE DES ENGIN DE TRAVAUX PUBLICS

En référence au programme AGEVEO ONUDI pour la formation des formateurs OFFPT
Selon la Recommandation R482 Catégories A,B1,C1,C2,C3,D,E,F,G de la CARSAT, conformément à l'article R.4323-55 du Code du Travail français

Et qu'il a satisfait à l'examen théorique et pratique de fin de formation.

La présente attestation lui a été délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Casablanca, le 24 décembre 2021

Titulaire

F.I.E.C. Consulting
Laurent Wisniewski
Sofie Consulting
formations à la conduite des engins de chantier
de manutention et des engins C.A.C.E.S.
3 rue de la Liberté
54300 LORRAINE
Mail : sofie.hugonnet@sofie-consulting.fr - Tel : (03) 33 39 38 98
https://www.sofie-consulting.fr

F.I.E.C. MAROC
LAURENT WISNIEWSKI
39 ANNUAIRE DES
CARSAT (03) 33 39 38 98
Sofie Consulting



ATTESTATION DE FORMATION

Nous, soussignés, certifions que Monsieur :

XXXXXX

Date de naissance :

A participé, le XXXXX et le XXXXX, à la session de formation :

CONDUITE DE CHARGEUR SUR PNEUS

Selon la recommandation R482 Catégorie C1 de la CNAMTS, conformément à l'article R.4323-55 du Code du travail français.

Et qu'il a satisfait à l'examen de fin de formation.

La présente attestation, d'une durée de validité de 10 ans, lui a été délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Mont Saint Martin, le

Signature du titulaire

Laurent Wisniewski
Sofie Consulting
formations à la conduite des engins de chantier
de manutention et des engins C.A.C.E.S.
3 rue de la Liberté
54300 LORRAINE
Mail : sofie.hugonnet@sofie-consulting.fr - Tel : (03) 33 39 38 98
https://www.sofie-consulting.fr

So.F.I.E. Consulting

ATTESTATION DE FORMATION

SUIVANT LE REFERENCIEL C.A.C.E.S. FRANCAIS

Logo client



ATTESTATION DE FORMATION

S.O.F.I.E.E.C MAROC

Nous, soussignés, certifions que Monsieur :

LAZRAK Moad

CIN : M606752

A participé, du 14/04/2025 au 16/04/2025, à la session de formation :

Thème formation

CONDUITE DE PLATE-FORME ELEVATRICE MOBILE DE PERSONNEL

Selon la recommandation R486 Catégorie 3B et suivant le référentiel C.A.C.E.S. français

et qu'il a satisfait aux examens de fin de formation.

Texte

règlementaire

La présente attestation, d'une durée de validité de 05 ans, lui a été délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Mont Saint Martin, le 16 avril 2025

Logo Societe de
formations



Enregistrée sous le
N°44540993194
DREETS Grand Est France

Numéro
enregistrement
France

Tampon société Maroc
éligible CSF OFPPT

S.O.F.I.E.E.C MAROC
39 Avenue Lala Harout 5 Etg Appl D
CASABLANCA Maroc 20633 99 35
E-mail: sofiec.maroc@ginam.com

S.O.F.I.E.E.C MAROC

Signature du titulaire

Laurent Willame
Sofie Consulting
formations à la conduite des engins de chantier
de manutentions et de levages C.A.C.E.S.
3 rue Joseph Labbé
54399 Mont Saint Martin
Mail : sofiec.fr@gmail.com - Tél : (0033) 06 05 34 39 98
http://so-f-i-e-consulting.webnode.fr

So.F.I.E. Consulting

Tampon société
France

ATTESTATIONS DE FORMATIONS MAROC

RiVo INDUSTRIES

ATTESTATION DE FORMATION

S.O.F.I.E.E.C MAROC

Nous, soussignés, certifions que Monsieur :

LAZRAK Moad

CIN : M606752

A participé, du 14/04/2025 au 16/04/2025, à la session de formation :

CONDUITE DE PLATE-FORME ELEVATRICE MOBILE DE PERSONNEL

Selon la recommandation R486 Catégorie 3B et suivant le référentiel C.A.C.E.S. français

et qu'il a satisfait aux examens de fin de formation.

La présente attestation, d'une durée de validité de 05 ans, lui a été délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Mont Saint Martin, le 16 avril 2025

S.O.F.I.E. Consulting

Laurent Williams
Sofie Consulting
formations à la conduite des engins de chantier
de manutention et du levage C.A.C.E.S.
3 rue Jeanne Laitier
54240 MONT-SAINT-MARTIN
Mail : softec.fr@orange.fr - Tél : (0033) 06 05 34 39 98
http://softec.fr - e-conseiling@wanadoo.fr

S.O.F.I.E.E.C MAROC

Signature du titulaire

So.F.I.E. Consulting

EUROGATE
Tanger

ATTESTATION DE FORMATION

S.O.F.I.E.E.C MAROC

Nous, soussignés, certifions que Monsieur :

CIN :

A participé, du 23/12/2024 au 24/12/2024, à la session de formation :

ELINGAGE

et qu'il a satisfait à l'examen de fin de formation.

La présente attestation lui a été délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

**Une formation de remise à niveau est préconisée tous les 05 ans.*

Fait à Casablanca, le 19 novembre 2025

S.O.F.I.E. Consulting

Laurent Williams
Sofie Consulting
formations à la conduite des engins de chantier
de manutention et du levage C.A.C.E.S.
3 rue Jeanne Laitier
54240 MONT-SAINT-MARTIN
Mail : softec.fr@orange.fr - Tél : (0033) 06 05 34 39 98
http://softec.fr - e-conseiling@wanadoo.fr

S.O.F.I.E.E.C MAROC

Signature du titulaire

So.F.I.E. Consulting

SomaSteel

ATTESTATION DE FORMATION

S.O.F.I.E.E.C MAROC

Nous, soussignés, certifions que Monsieur :

LAOUMRI Youness

CIN : BM13043

A participé, du 03/03/2025 au 05/03/2025, à la session de formation :

**CONDUITE DE PONT ROULANT CABINE
ELINGAGE**

Selon la recommandation R484 Catégorie 2 et suivant le référentiel C.A.C.E.S. français

et qu'il a satisfait aux examens de fin de formation.

La présente attestation, d'une durée de validité de 05 ans, lui a été délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Casablanca, le 5 mars 2025

S.O.F.I.E. Consulting

Laurent Williams
Sofie Consulting
formations à la conduite des engins de chantier
de manutention et du levage C.A.C.E.S.
3 rue Jeanne Laitier
54240 MONT-SAINT-MARTIN
Mail : softec.fr@orange.fr - Tél : (0033) 06 05 34 39 98
http://softec.fr - e-conseiling@wanadoo.fr

S.O.F.I.E.E.C MAROC

Signature du titulaire

So.F.I.E. Consulting

RiVo INDUSTRIES
حديد بلادي

ATTESTATION DE FORMATION

S.O.F.I.E.E.C MAROC

Nous, soussignés, certifions que Monsieur :

CIN :

A participé, du 03/11/2025 au 04/11/2025, à la session de formation :

CONDUITE DE PONT ROULANT A RADIOCOMMANDE INFRA-ROUGE

Selon la recommandation R484 Catégorie 1 et suivant le référentiel C.A.C.E.S. français

et qu'il a satisfait aux tests de fin de formation.

La présente attestation, d'une durée de validité de 05 ans, lui a été délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Casablanca, le 4 novembre 2025

S.O.F.I.E. Consulting

Laurent Williams
Sofie Consulting
formations à la conduite des engins de chantier
de manutention et du levage C.A.C.E.S.
3 rue Jeanne Laitier
54240 MONT-SAINT-MARTIN
Mail : softec.fr@orange.fr - Tél : (0033) 06 05 34 39 98
http://softec.fr - e-conseiling@wanadoo.fr

S.O.F.I.E.E.C MAROC

Signature du titulaire

So.F.I.E. Consulting

ATTESTATIONS DE FORMATIONS FRANCE-BELGIQUE-LUXEMBOURG



ATTESTATION DE FORMATION

Nous, soussignés, certifions que Monsieur :

XXXXXX

Date de naissance : _____

A participé, le XXXXX et le XXXXX, à la session de formation :

CONDUITE DE CHARGEUR SUR PNEUS

Selon la recommandation R482 Catégorie C1 de la CNAMTS, conformément à l'article R.4323-55 du Code du travail français.

Et qu'il a satisfait à l'examen de fin de formation.

La présente attestation, d'une durée de validité de 10 ans, lui a été délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Mont Saint Martin, le _____



Laurent Williams
Sofie Consulting
formations à la conduite des engins de chantier
de manutention et de levage C.A.C.E.S.
3 rue Joseph Labbe
54350 MONT SAINT MARTIN
Mail : sofie.f@sofie-consulting.com - Tél : (0033) 06 05 34 39 98
http://sofie-consulting.com

Signature du titulaire

So.F.I.E. Consulting



ATTESTATION DE FORMATION

Nous, soussignés, certifions que Monsieur :

TEIXEIRA LOPES Tiago André

Date de naissance : 08/01/1989

A participé, du 04/09/2024 au 06/09/2024, à la session de formation :

CONDUITE DE MANUSCOPIQUE OPTION TELECOMMANDE

*Selon la Recommandation R482 Catégorie F et suivant le Référentiel C.A.C.E.S. français. (1)
Selon la Recommandation R483 Catégorie B et suivant le Référentiel C.A.C.E.S. français. (2)*

(1) Une remise à niveau est préconisée tous les 10 ans.
(2) Une remise à niveau est préconisée tous les 5 ans.

et qu'il a satisfait aux examens de fin de formation.

La présente attestation, lui a été délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Mont Saint Martin, le 6 septembre 2024



Laurent Williams
Sofie Consulting
formations à la conduite des engins de chantier
de manutention et de levage C.A.C.E.S.
3 rue Joseph Labbe
54350 MONT SAINT MARTIN
Mail : sofie.f@sofie-consulting.com - Tél : (0033) 06 05 34 39 98
http://sofie-consulting.com

Responsable du site

Signature du Titulaire

So.F.I.E. Consulting



ATTESTATION DE FORMATION

Nous, soussignés, certifions que Monsieur :

PUFFET John René

N° NISS : 91052321967

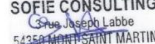
A participé, du 07/06/2023 au 08/06/2023, à la session de formation pour la conduite de :

NACELLE MULTIDIRECTIONNELLE CATEGORIE 3B

et qu'il a satisfait à l'examen de fin de formation.

La présente attestation lui a été délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Mont Saint Martin, le 8 juin 2023



SOFIE CONSULTING
Sofie Joseph Labbe
54350 MONT SAINT MARTIN
So.F.I.E. Consulting

Signature du titulaire



ATTESTATION DE FORMATION

Nous, soussignés, certifions que Monsieur :

CARTON Joël

NISS : 72011221373

A participé, le 30/10/2023 et le 31/10/2023, à la session de formation :

CONDUITE DE MANUSCOPIQUE LEVAGE/NACELLE

Selon la recommandation R482 Catégorie F de la CNAMTS, conformément à l'article R.4323-55 du Code du travail français.

Et qu'il a satisfait à l'examen de fin de formation.

La présente attestation, d'une durée de validité de 5 ans, lui a été délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Mont Saint Martin, le 31 octobre 2023



Laurent Williams
Sofie Consulting
formations à la conduite des engins de chantier
de manutention et de levage C.A.C.E.S.
3 rue Joseph Labbe
54350 MONT SAINT MARTIN
Mail : sofie.f@sofie-consulting.com - Tél : (0033) 06 05 34 39 98
http://sofie-consulting.com

Chef de Centre HOLCIM

Signature du titulaire

So.F.I.E. Consulting

Le processus de délivrance de l'autorisation de conduire

Le chef d'entreprise est le responsable de la délivrance de l'autorisation de conduite donnée au personnel amené à conduire un engin de manutention à conducteur porté.

La délivrance de cette autorisation, valable cinq ans, respectera les étapes suivantes:

Vérification de l'aptitude par le médecin de travail, qui délivre une aptitude médicale à la conduite valable un an.

Formation à la conduite par un organisme qui dispense une formation adaptée est par types de machine.

Test de connaissances par la réussite à un test des connaissances reçues lors de la formation, valable cinq ans.

Formation à l'entreprise par le Chef d'entreprise, instruction sur les particularités de l'entreprise, le plan de circulation et les risques spécifiques.

Autorisation de conduire nominative rédigée par le Chef d'entreprise et délivrée à l'intéressé l'autorisant à la conduite du matériel décrit.

Modèle d'autorisation de conduite de chariots

Recto	Verso
Logo de la société Autorisation de conduite de chariots automoteurs Référence n° Délivrée par : Prénom et NOM Directeur Général de la société NOM DE LA SOCIETE Date : .. / .. /	Photo du titulaire Le titulaire : Prénom et NOM Qualification : est autorisé à conduire les chariots de l'entreprise Catégorie 3 : Marque n° Catégorie 5 : Marque n°

FORMATIONS R489 SUIVANT REFERENTIEL CACES FRANCAIS VALIDITE 5 ANS

- CACES ou Autorisation de Conduite ?
- L'employeur a l'obligation de délivrer une autorisation de conduite à ses salariés qui conduisent des chariots automoteurs. Pour cela il doit s'assurer de leur capacité à conduire en sécurité soit par une formation à la délivrance de l'autorisation de conduite soit par la présentation d'un certificat CACES en cours de validité.
- Le CACES est un certificat propre au titulaire. Il sera valable dans toutes les entreprises qu'il fréquente.
- La formation à l'autorisation de conduite est propre à l'entreprise dans laquelle elle a été passée. En cas de changement d'employeur il faudra refaire une formation à l'autorisation de conduite.

Debutant : durée des formations 5 Jours

Expérimenté : durée des formations 3 Jours

•

R.489

Chariots automoteurs de manutention à conducteur porté

Cat. 1A	Cat. 1B	Cat. 2A	Cat. 2B
Transpalette à conducteur porté Prépareurs de commande sans élévation du poste de conduite Hauteur de levée ≤ 120cm  Précédemment catégorie 1	Gerbeurs à conducteur porté Hauteur de levée > 120cm  L'obtention du CACES de la catégorie 1B permet à l'opérateur de diriger l'autorisation de conduite pour la catégorie 1A	Chariots à plateau porteur Capacité de charge ≤ 2t  L'obtention du CACES de la catégorie 2A permet à l'opérateur de diriger l'autorisation de conduite pour la catégorie 1B	Chariots tracteurs Industriels Capacité de traction ≤ 25t  Précédemment catégorie 2
Cat. 3	Cat. 4	Cat. 5	Cat. 6
Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux Capacité nominale ≤ 6t  	Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux Capacité nominale > 6t  	Chariots élévateurs à mât rétractable  	Chariots élévateurs à poste de conduite élévable Hauteur de plancher > 1,20m 
Cat. 7 Conduite hors-production des chariots de toutes les catégories Déplacement, chargement, déchargement, sur poste, engins et transfert de chariots des catégories 1 à 6 sans activité de production, pour leur maintenance, pour démonstrations ou pour essais.			

FORMATIONS R486 SUIVANT REFERENTIEL CACES FRANCAIS VALIDITE 5 ANS

- **CACES ou Autorisation de Conduite ?**
- L'employeur a l'obligation de délivrer une autorisation de conduite à ses salariés qui conduisent des PEMP. Pour cela il doit s'assurer de leur capacité à conduire en sécurité soit par une formation à la délivrance de l'autorisation de conduite soit par la présentation d'un certificat CACES en cours de validité.
- Le CACES est un certificat propre au titulaire.
- Il sera valable dans toutes les entreprises qu'il fréquente.
- La formation à l'autorisation de conduite est propre à l'entreprise dans laquelle elle a été passée. En cas de changement d'employeur il faudra refaire une formation à l'autorisation de conduite.

Debutant : durée de formations 5 Jours

Expérimenté : durée de formations 3 Jours

Cat. A

Élévation verticale

- 1 PEMP dont la projection verticale de la surface de la plate-forme se trouve toujours à l'intérieur des lignes de renversement dans toutes les configurations de la plate-forme et jusqu'à l'inclinaison maximale du châssis spécifiée par le fabricant.
- 2 Avec ou sans stabilisateur

Option porte-engins

Précédemment catégories 1A et 3A

Cat. B

Élévation multidirectionnelle

- 1 Toutes les autres PEMP
- 2 Avec ou sans stabilisateur

Option porte-engins

Précédemment catégories 1B et 3B

Cat. C

Conduite hors-production des PEMP des catégories A ou B

- 1 Déplacement, chargement / déchargement sur porte-engins, transfert de toutes les PEMP de catégorie A ou B sans activité de production, pour leur maintenance, pour démonstrations ou pour essais.

Pas d'équivalence CACES® pour les catégories 2A et 2B. Ces engins nécessitent cependant toujours une Autorisation de Conduite.

Plus d'informations auprès de votre conseiller.

FORMATIONS R484 SUIVANT REFERENTIEL CACES FRANCAIS VALIDITE 5 ANS

Debutant : durée de formations 5 Jours
Expérimenté : durée de formations 3 Jours

LES CATEGORIES DE CACES® R.484

■ LES ÉQUIPEMENTS CONCERNÉS

Les équipements visés par cette recommandation sont les ponts roulants et les portiques (y compris les semi-portiques), selon la norme européenne harmonisée EN 15011+A1 :2014.

Un pont roulant est un appareil de levage à charge suspendue pouvant se déplacer en translation le long de rails ou de chemins de roulement. Il comporte au minimum une poutre horizontale sur laquelle se déplace en direction au moins un mécanisme de levage.

Un portique est un appareil de levage à charge suspendue pouvant se déplacer en translation le long de rails ou de chemins de roulement, comportant au minimum une poutre horizontale appuyée sur au moins une palée, et sur laquelle se déplace en direction au moins un mécanisme de levage.



8

LES CATEGORIES DE CACES® R.484

La validité du CACES® R.484 est de 5 ans.

Catégorie 1

Ponts roulants et portiques à commande au sol.



Catégorie 2

Ponts roulants et portiques à commande en cabine.



9

FORMATIONS R482 SUIVANT REFERENTIEL CACES FRANCAIS VALIDITE 10 ANS

• Définition

- Un engin de chantier correspond à toute machine de chantier qu'elle soit à conducteur porté ou télécommandée.

Debutant : durée des formations 5 Jours

Expérimenté : durée des formations 3 Jours

Cat. A

Engins compacts, limités à la liste exhaustive suivante **

- 1 Pelles hydrauliques à chenilles ou sur pneumatiques ≤ 6T
- 2 Compacteurs de masse ≤ 6T
- 3 Chargeuses à chenilles ou sur pneumatiques ≤ 6T
- 4 Moto-basculeurs ≤ 6T
- 5 Chargeuses-pelleteuses ≤ 6T
- 6 Tracteurs agricoles de puissance ≤ 100cv



Précédemment catégorie 1

Cat. B1

Engins d'extraction à déplacement séquentiel ***

- 1 Pelles hydrauliques à chenilles ou sur pneumatique > 6T
- 2 Pelles multifonctions



Précédemment catégorie 2

Cat. B2

Engins de sondage ou de forage à déplacement séquentiel

- 1 Machines automotrices de sondage ou de forage



Précédemment catégorie 2

Cat. B3

Engins rail-route à déplacement séquentiel

- 1 Pelles hydrauliques rail-route



Précédemment catégorie 2

Cat. C1

Engins de chargement à déplacement alternatif ***

- 1 Chargeuses sur pneumatiques > 6T
- 2 Chargeuses-pelleteuses > 6T



Précédemment catégorie 4

Cat. C2

Engins de réglage à déplacement alternatif ***

- 1 Routeurs
- 2 Chargeuses à chenilles > 6T



Précédemment catégorie 3

Cat. C3

Engins de nivellement à déplacement alternatif ***

- 1 Niveleuses automotrices



Précédemment catégorie 6

Cat. D

Engins de compactage ***

- 1 Compacteurs à cylindres, pneumatiques ou mixtes > 6T
- 2 Compacteurs à pieds dormeurs > 6T



Précédemment catégorie 7

Cat. E

Engins de transport

- 1 Tombeaux rigides ou articulés
- 2 Tracteur agricole > 100cv



Précédemment catégorie 8

Cat. F

Chariot de manutention tout-terrain ***



Précédemment catégorie 9

Cat. G

Conduite des engins hors production **



Précédemment catégorie 10

FORMATIONS
R490 SUIVANT
REFERENTIEL
CACES FRANCAIS
VALIDITE 5 ANS



Derrière cabine



Derrière porteur



En position intermédiaire



Montage roulant



Potence

Debutant : durée de formations 5 Jours

Expérimenté : durée de formations 3 Jours

FORMATIONS R487 SUIVANT REFERENTIEL CACES FRANCAIS VALIDITE 5 ANS

LA DÉFINITION D'UNE GRUE À TOUR

LES CATÉGORIES DE CACES® R.487

Catégorie 1 : grues à tour à montage par éléments, à flèche distributrice



Flèche distributrice

Elles sont constituées d'éléments de mât et d'un ensemble pivotant en partie haute, composé d'une flèche horizontale équipée d'un chariot de distribution et d'une contre-flèche.

Elles peuvent reposer sur un châssis fixe ou roulant sur rails.

Elles peuvent rester en position montée lorsqu'elles sont hors service et être déplacées vers un autre chantier.

Catégorie 2 : grues à tour à montage par éléments, à flèche relevable



Flèche relevable

Elles sont constituées d'éléments de mât et d'un ensemble pivotant en partie haute, composé d'une flèche relevable et d'une contre-flèche.

Elles peuvent reposer sur un châssis fixe ou roulant sur rails.

Elles peuvent rester en position montée lorsqu'elles sont hors service et être déplacées vers un autre chantier.

LA DÉFINITION D'UNE GRUE À TOUR

Catégorie 3 : grues à tour à montage automatisé



La rotation s'effectue sous le mât, au-dessus du châssis fixe. Le lestage se trouve en bas sur le châssis. Elles sont utilisées pour la construction de petits ouvrages.

Elles sont constituées d'une mât et d'une flèche horizontale équipée d'un chariot de distribution, et/ou d'une flèche inclinable.

L'ensemble est dit "à rotation par le bas".

Elles peuvent reposer sur un châssis fixe ou roulant sur rails.

Elles peuvent rester en position montée lorsqu'elles sont hors service et être abaissées pour être déplacées vers un autre chantier.

à conduire
au sol

Modes de conduite et options

Catégorie R487	Mode de conduite autorisé	Exécutions optionnelles	
		Conduite	Équipement
Catégorie 1 Grue à tour à montage par éléments, à flèche distributrice	En cabine	Incluse dans le CACES® R487 cat. 1	Au moyen d'une télécommande Translation sur rails
Catégorie 2 Grue à tour à montage par éléments, à flèche relevable	En cabine	Incluse dans le CACES® R487 cat. 2	Au moyen d'une télécommande Translation sur rails
Catégorie 3 Grue à tour à montage automatisé	Avec une télécommande	En cabine	Incluse dans le CACES® R487 cat. 3 Translation sur rails

Validité des CACES® R377m

La détention d'un CACES® R377m en cours de validité dispense d'un ou plusieurs CACES® R487 selon les règles de du tableau suivant :

CACES® R377m (niveau)	Avec option	Dénommé dans CACES® R487 (deux catégories)	Mode de conduite
Grue à montage par éléments	Cabine : OUI	1 et 2	En cabine
	Conduite au sol : OUI	1 et 2	Par télécommande
Grue à montage automatisé	Cabine : OUI	3	En cabine
	Conduite au sol : OUI	3	Par télécommande

Debutant : durée de formations 5 Jours
Expérimenté : durée de formations 3 Jours

FORMATIONS R483 SUIVANT REFERENTIEL CACES FRANCAIS VALIDITE 5 ANS

LES TYPOLOGIES DES GRUES MOBILES

■ LES DIFFÉRENTS TYPES DE GRUES

Catégories selon la recommandation R.483

Le montage des grues sur un porteur nécessite souvent le renforcement du châssis. Elles peuvent se trouver à différents endroits.

Les grues mobiles sont classées en deux catégories. Un CACES® peut être délivré pour chacune de ces catégories.

Catégorie A : grues mobiles à flèche treillis



Catégorie B : grues mobiles à flèche télescopique



Modes de conduite et options

Catégorie R483	Mode de conduite autorisé	Équipements optionnels
Catégorie A Grue mobile à flèche treillis	En cabine	Conduite au moyen d'une télécommande Incluse dans le CACES® R483 catégorie A
Catégorie B Grue mobile à flèche télescopique	En cabine	Conduite au moyen d'une télécommande Circulation en charge

32

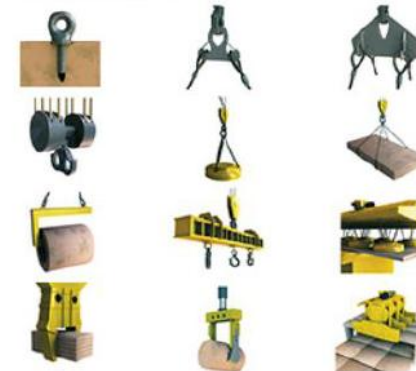
LES TYPOLOGIES DES GRUES MOBILES

Validité des CACES® R.383m

La détention d'un CACES® R.383m (en cours de validité) dispense d'un ou plusieurs CACES® R.483 selon les correspondances du tableau ci-dessous :

CACES® R.383m Intitulé	Équivalence du CACES® R.483 de la catégorie	Organe de mouvement	Mode de conduite
1A	A	Roues	En cabine
2A	A	Chenilles	En cabine
1B	B	Roues	En cabine
2B	B	Chenilles	En cabine
1C	Pas de dispense. Equipements non concernés par la recommandation R483		
2C	Pas de dispense. Equipements non concernés par la recommandation R483		

■ LES ACCESSOIRES DE LEVAGE ET LES EQUIPEMENTS INTERCHANGEABLES



33

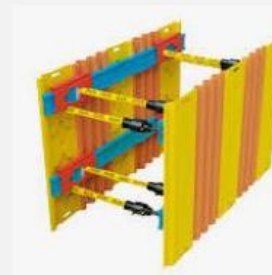
Debutant : durée de formations 5 Jours

Expérimenté : durée de formations 3 Jours



FORMATIONS DIVERS SST

Debutant : durée de formations 2 Jours
Expérimenté : durée de formations 1 Jour



AI
Autorisation d
Proximité d

